



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
16 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Quinzième session

Cancún, 29 novembre 2010-\*

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Organisation des travaux de la session

### Note relative au déroulement de la quinzième session

#### Note du Président\*\*

## I. Introduction

1. À sa cinquième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a demandé au Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) de lui remettre les résultats des travaux effectués conformément à la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session<sup>1</sup>.

2. La quinzième session du Groupe de travail spécial aura lieu parallèlement à la sixième session de la CMP à Cancún (Mexique). L'ordre du jour provisoire annoté de la session a été publié sous la côte FCCC/KP/AWG/2010/15.

3. Le Groupe s'est réuni quatre fois depuis la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009. Les progrès accomplis et l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail spécial jusque-là sont illustrés dans le document FCCC/KP/AWG/2010/17.

---

\* La session se poursuivra aussi longtemps que nécessaire, conformément au paragraphe 21 du document FCCC/KP/AWG/2010/3.

\*\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les quatorzième et quinzième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

<sup>1</sup> Décision 1/CMP.5.

## **II. Résultat des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

4. Le Groupe de travail spécial a accompli des progrès sur des aspects techniques, qui ont permis de mieux comprendre les idées et propositions des Parties présentées sous la forme d'options dans le texte issu de la quatorzième session du Groupe de travail spécial<sup>2</sup>. Compte tenu de la variété et de la complexité de quelques-unes des options, il peut s'avérer nécessaire de prendre une décision politique sur l'option ou sur une solution de compromis susceptible de jeter les bases d'un consensus.

5. Tout en reconnaissant que les négociations menées par le Groupe de travail spécial sont distinctes de celles poursuivies par le Groupe de travail spécial des engagements à long terme au titre de la Convention, le Président est conscient du fait que l'obtention d'un accord sur une question examinée par le premier groupe de travail spécial pourrait très bien dépendre du résultat des négociations du second groupe de travail spécial qui portent sur une question plus ou moins connexe. À ce propos, il rappelle au Groupe de travail spécial la proposition du Président de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP d'aider les Parties à obtenir des résultats dans les négociations menées par les deux groupes de travail spéciaux.

6. Le Président tient aussi à rappeler que des consultations informelles ont été organisées pendant la quatorzième session du Groupe de travail spécial au sujet des attentes des Parties quant au résultat équilibré à obtenir à Cancún et aux éléments susceptibles d'y figurer. Les Parties ont affirmé leur ferme volonté de parvenir à un ensemble de décisions équilibré, malgré des divergences de vue sur la forme que pourrait prendre cet accord. Le Président a l'intention de présenter au Groupe de travail spécial une proposition qui pourrait y contribuer.

7. Le Président est plus que jamais conscient que l'objectif ultime du Groupe de travail spécial est de conclure ses travaux sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I pour la période postérieure à 2010, conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. À ce propos, il a l'intention de faire figurer, dans sa proposition, des éléments sur tous les aspects des travaux du Groupe de travail spécial sous la forme d'un projet de décision, qui vise à faire progresser de manière sensible les travaux du Groupe.

8. Les éléments de la proposition du Président prendront la forme d'une décision qui recouvre de manière équilibrée l'ensemble des résultats du Groupe de travail spécial. Les éléments de la décision seront tirés du projet de proposition du Président destiné à faciliter les préparatifs des négociations qui figure dans le document FCCC/KP/AWG/2010/17. Le Président consultera aussi les Parties par le biais des groupes régionaux et au niveau bilatéral.

---

<sup>2</sup> FCCC/KP/AWG/2010/17.

### III. Questions d'organisation

#### A. Propositions pour l'organisation de la session

9. L'ordre du jour provisoire de la session<sup>3</sup> comporte une question de fond, à savoir le point 3 («Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto»).

10. Des dispositions ont été prises pour organiser deux séances plénières qui se dérouleront comme suit:

a) La séance plénière d'ouverture, prévue le lundi 29 novembre, qui permettra d'ouvrir la session, d'adopter l'ordre du jour, de convenir de l'organisation des travaux de la session, d'entendre les déclarations liminaires des groupes de Parties et d'entamer l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour;

b) La séance plénière de clôture, au cours de laquelle le Groupe de travail spécial fera le point des travaux accomplis jusque-là et adoptera d'éventuels projets de décision et son projet de rapport.

11. Le Président pourra convoquer une séance plénière entre le 29 novembre et la clôture de la session du Groupe de travail spécial si besoin est.

12. Les six organes relevant de la Convention et de son Protocole de Kyoto se réuniront tous lors de la Conférence de Cancún. Par conséquent, chacun d'eux, y compris le Groupe de travail spécial, disposera de très peu de temps. Afin d'utiliser au mieux le peu de temps disponible à Cancún, le Président propose de modifier légèrement, à cette session, les dispositions prises pour l'organisation des travaux au cours des sessions précédentes. Il propose d'établir un groupe de contact unique qui traitera de tous les aspects des travaux du Groupe de travail spécial. Un groupe de contact, qui doit être créé, organisera les travaux. Il sera ouvert à toutes les Parties et organisations observatrices et sera présidé par le Président du Groupe de travail spécial.

13. Le Président demeure pleinement déterminé à contribuer au succès de la Conférence de Cancún. Afin d'atteindre cet objectif, il travaillera en consultation étroite avec le Président de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP.

#### B. Documents établis pour la session

14. Comme un certain nombre de Parties l'avaient demandé à maintes reprises, et en vue de faire le point sur les progrès réalisés et de dégager un consensus à mesure que les négociations avancent, le Président a présenté un projet de proposition<sup>4</sup> à la treizième session du Groupe de travail spécial.

15. Après avoir été examiné à la quatorzième session du Groupe de travail spécial, ce document a été révisé et publié sous la côte FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3. Le Président a invité les Parties à soumettre au secrétariat, avant le 31 octobre 2010, leurs vues sur le document révisé. Les observations des parties ont été rassemblées dans un document de la série MISC et publiées sous la cote FCCC/KP/AWG/2010/MISC.7.

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2010/15.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2.

16. Le Groupe de travail spécial est convenu de faire distribuer le texte figurant dans le document FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3 en tant que document officiel (FCCC/KP/AWG/2010/17) pour examen à sa quinzième session.

---